



CLUB NAUTIQUE DE VIRY CHATILLON
Avis de course
Challenge départemental le 16 Mars 2025
Grade 5B – Classes: IND
Organisée par le Club Nautique de Viry Châtillon - 91170
sur son plan d'eau

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, (R C V)*
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - Les règlements fédéraux
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale dans le club house.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIONNÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes : **IND**.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription:

4.2.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout membre mineur.

5 DROITS A PAYER

N/A

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. (Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.)

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	à
16/03/2025	9h	10h

- 8.3 Jours de course :

C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

✉: viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
16/03/2025	10 h 30	IND

8.4 Nombre de courses: 6 courses maximum

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 à l'AC fournit le plan d'accès du lieu de l'épreuve.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type : construits.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

14.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Sans objet.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Composition du corps arbitral

Président du comité de course : **Sera défini ultérieurement**

Président du jury : **Sera défini ultérieurement**

Pour plus d'informations, contacter :

C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

☎:01.69.25.81.71 ☞: viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr

Annexe – Plan d'accès

ACCES :

Parking à bateau et club : CNV, plan d'eau de Viry Chatillon,
5 rue du Général de Gaulle – 91170 Viry Chatillon

PLAN D'ACCES

Vous Venez de PARIS

Prendre l'autoroute A6 en direction Lyon. Sortir "Viry Chatillon centre"

Passer devant "Leclerc" et suivre la route jusqu'à la N7.

Tourner à droite

L'entrée du Club est à 300m environ sur la droite.

Vous Venez de PROVINCE

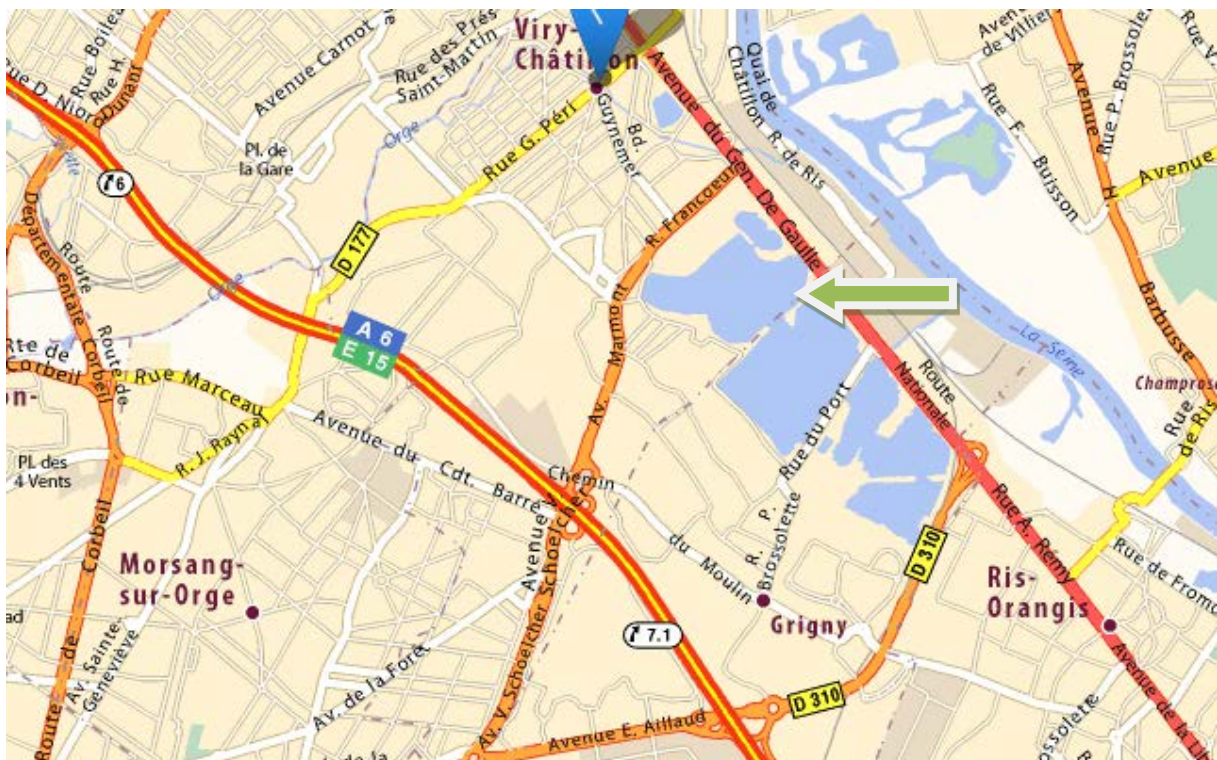
Prendre l'Autoroute A6 en direction de Paris: sortir "Grigny / Viry".

Prendre la direction "Viry Chatillon Nationale 7" par la D310.

Prendre la direction vers Paris, vous passez devant le plan d'eau.

Faire demi-tour au prochain carrefour.

L'entrée du Club est à 300m environ sur la droite.



C. N. Viry Voile, B.P. 33, 5 Avenue du Général De Gaulle 91171 Viry Chatillon Cédex

 : viryvoile@free.fr Site Internet : www.viryvoile.fr